



# en bref

Lettre d'information de la Maison de l'Emploi du Périgord Noir  
N°14 - Mai 2010 - gratuit

## Plus de 3.000 intentions de recrutement en 2010

Alors que la saison touristique débute dans de bonnes conditions selon les professionnels, deux séries de statistiques sur le marché de l'emploi et sur les intentions de recrutement éclairent ce début d'année 2010.

1°) Fin février, il y avait en Périgord Noir 5.133 personnes inscrites à Pôle emploi Sarlat et Terrasson, soit une légère baisse des inscrits par rapport à janvier (catégories A+B+C – soit *les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi*), ce qui ne s'était pas vu depuis le milieu de l'année 2009. Cette baisse devrait se poursuivre jusqu'à l'été si l'on se réfère au cycle économique en Périgord Noir.

2°) L'enquête annuelle sur les Besoins en Main d'Oeuvre (BMO) de Pôle emploi a identifié 3.459 intentions de recrutement des employeurs. Ces intentions, précisons-le, peuvent ensuite varier à la hausse ou à la baisse tout au long de l'année 2010. La proportion d'embauches « saisonnières » y est de 72,8 %, soit le taux le plus élevé d'Aquitaine.

Pour en savoir plus :

>> [Enquête sur les intentions de recrutement en Périgord Noir](#)

>> [Analyse de la demande d'emploi en février 2010](#)

## Sommaire :

### Demandeurs d'emploi...

Plan de rebond pour l'emploi, info législation du travail, les métiers de Pôle emploi, les innovations du CUI...

[lire la suite >> page 4](#)

### Vie des entreprises ...

Jurisprudence, un guide pour l'emploi des jeunes, cumul emploi-retraite, OCM Périgord Noir, EIRL, guichet unique photovoltaïque....

[lire la suite >> pages 2 et 3](#)

### Création d'entreprise ...

Cyber auto-entreprise, activités artisanales réglementées, Extension des missions des CFE, être enseignant et auto-entrepreneur, l'EIRL...

[lire la suite >> page 8](#)

### Collectivités locales ...

Clause sociale, suppression de la taxe professionnelle, emploi des handicapés, interressement pour fonctionnaires méritants, etc...

[lire la suite >> page 7](#)

### Pour les 16-25...

RSA jeunes, les petites entreprises embauchent, service civique, réforme des lycées...

[lire la suite >> page 4 et 5](#)

### Partenaire à la Une ...

Les parrains de la création...

[lire la suite >> page 11](#)

### C'était hier ...

Création reprise d'entreprise, jobs d'été

[lire la suite >> pages 13](#)

>>> [Offres d'emploi et compétences disponibles en Périgord Noir](#)

Membres fondateurs de la Maison de l'emploi :



# Vie des entreprises ...

▣ **Artisans et commerçants : avec l'OCM, vos investissements peuvent être accompagnés jusqu'à 22.000 €uros de subvention (sous conditions)**

Pour en savoir plus : >> <http://www.mdepn.com/DOCS/>

## ▣ **Jurisprudence**

**L'employeur qui ne forme pas un salarié peut être sanctionné.** L'employeur doit veiller au maintien de la capacité de ses salariés à occuper un emploi. Il doit à ce titre leur proposer des formations tout au long de leur carrière. A défaut, il s'expose à une sanction financière pour réparer le préjudice subi par les salariés, comme vient de le rappeler fermement la Cour de cassation dans un arrêt du 2 mars 2010

### **Lettre de licenciement :**

L'employeur est tenu d'indiquer dans la lettre de licenciement : - nombre d'heures de DIF - la possibilité de demander un bilan de compétences, de VAE ou une action de formation - Soc 29 janvier 2010

### **Harcèlement**

: Un employeur insulte plusieurs fois sa salariée. Voici des exemples de propos tenus par l'employeur ; « qu'elle le gonflait dès le premier jour », qu'elle était « bonne à rien », « incapable ». Ces propos ont été considérés comme des agressions verbales violentes. Le harcèlement moral a été retenu par les juges.

Soc 27 janvier 2010

## ▣ **Emploi des jeunes : un guide à destination des entreprises**

À vocation pédagogique, cet outil détaille, à l'attention des employeurs, les différentes étapes permettant de sécuriser leurs recrutements de jeunes : initiation du projet, repérage et sélection du candidat, construction du parcours d'insertion en utilisant le dispositif adéquat, accompagnement de la personne recrutée. Contrats de d'apprentissage et de professionnalisation, CUI-CIE

(contrat unique d'insertion-contrat initiative emploi), AFPR (action de formation préalable au recrutement), écoles de la deuxième chance, ou encore Civis (contrat d'insertion dans la vie sociale)... Le livret recense les divers outils de recrutement existants pour les moins de 25 ans, dans le but « d'aider les dirigeants d'entreprise ».


Il est disponible en ligne sur le site de la DGEFP.

>> <http://www.emploi.gouv.fr/>

## ▣ **Précisions sur le cumul emploi-retraite des artisans et des commerçants :**

Les retraités qui ont liquidé toutes leurs pensions de vieillesse (de base et complémentaire) peuvent, en cas de reprise ou de poursuite d'une activité professionnelle, cumuler sans limitation le montant de ces pensions avec les revenus de cette activité. Une circulaire du Régime social des indépendants (RSI) précise les informations que doivent transmettre à leur caisse sociale les travailleurs indépendants retraités qui souhaitent bénéficier de ce cumul libéralisé, lorsqu'ils reprennent ou poursuivent une activité professionnelle. Plusieurs exemples illustrent les modalités d'application de ces règles.

>> <http://www.le-rsi.fr/documentation/>



**39.95**  
Le nouveau numéro de Pôle Emploi

Le 39 95 est devenu le portail téléphonique national pour les employeurs et les entreprises, en complément des lignes directes des équipes professionnelles. Les entreprises peuvent obtenir des informations sur le recrutement, les mesures d'aides à l'embauche et déposer des offres d'emploi. Les conseillers de Pôle emploi peuvent également renseigner les entreprises sur les modalités de dépôts d'offres sur le site de Pôle emploi. Cet usage du site internet permettra aux entreprises de bénéficier d'une plus grande amplitude d'accès aux services et d'un suivi en temps réel de leurs offres.

## ▣ **La Bourse de l'emploi sportif départementale, un outil pour faciliter vos recrutements**

Vous avez besoin de "saisonniers" cet été pour vos animations, pour surveiller les activités nautiques que vous allez proposer, ou pour encadrer des activités de pleine nature organisées sur votre territoire (marche nordique, tir à l'arc, gymnastique d'entretien, activités pour les seniors...), Profession sport & loisirs a des solutions adaptées à vous apporter :

>> <http://www.profession-sport-loisirs-dordogne.org/>

## Vie des entreprises (suite) ...

### ■ Mesurez la satisfaction de vos clients

Pour mieux satisfaire les attentes des clients, une enquête peut s'avérer utile. Cet article en ligne, illustré par des conseils d'experts, rappelle les principales règles à respecter pour bien réussir une enquête de satisfaction : choix de la période, rédaction du questionnaire, mode de collecte des réponses, exploitation des résultats...  
 >><http://www.e-marketing.fr/Chef-d-entreprise-Magazine/>

### ■ Adoption par le Sénat du projet de loi sur l'Entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL)

Le Sénat a adopté, le 8 avril 2010, le projet de loi sur l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) qui vise à protéger les biens personnels des artisans et commerçants en cas de difficultés. Une commission mixte paritaire se réunira fin avril pour statuer sur le texte définitif. La réforme sera ainsi opérationnelle dès le 1er janvier 2011. Un site Internet sera lancé courant mai en partenariat avec le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC). Il contiendra un outil de simulation

et d'optimisation de l'EIRL et s'enrichira progressivement des réponses aux questions des entrepreneurs.

>> <http://www.economie.gouv.fr/discours-presse/>

### ■ Les États généraux de l'industrie en Aquitaine révèlent des richesses mais aussi des fragilités

Téléchargez la lettre de la CRCI :

>> <http://aquieco.com/images/upload/etudes/>

### ■ Un guichet unique photovoltaïque en Dordogne

D'ici 2020, la part des énergies renouvelables devra représenter 23% du bouquet énergétique de la France comme la loi de programmation de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement le préconise.

>> <http://www.dordogne.pref.gouv.fr/sections/publications/>

## Agenda



#### ■ Infodroits

Vous êtes invité(e) à participer à l'information collective sur la législation du travail saisonnier animées par G ael ENGEL d'Infodroits   la MDE   SARLAT: Jeudi 20 mai 2010 de 10h   12h et Jeudi 17 juin 2010 de 14h   16h

#### ■ Cr ation d'entreprise :

- 1/2 Journ e d'information anim e par j'ose Dordogne mardi 11 mai -

CCI - Maison de l'emploi - Sarlat

Inscription au 05 53 31 73 73

- Jeudi 3 juin - C enac : journ e d'information sur la cr ation d'entreprise - salle des f tes

9h30 -12h - 14 h 30 -17h

>> le programme sur [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com)

et plus d'info : 05 53 31 56 27

#### ■ Apprentissage :

journ e d'information : mercredi 9 juin

plus d'info : 05 53 31 56 00

## Demandeurs d'emploi...

► **Le "Plan de rebond pour l'emploi"** des chômeurs en fin de droits : l'Etat et les partenaires sociaux ont adopté mi-avril, un "Plan de rebond pour l'emploi" afin de proposer aux chômeurs en fin de droits des formations rémunérées, contrats aidés ou, à défaut, une aide exceptionnelle de retour à l'emploi. Ce Plan doit bénéficier à 340 000 chômeurs arrivant en fin de droits en 2010. Il pourrait entrer en vigueur fin mai.

>><http://www.gouvernement.fr/>

### ► Infodroits

Vous êtes invité(e) à participer à l'information collective sur la législation du travail saisonnier animées par Gaël ENGEL d'Infodroits à la MDE à SARLAT: **Jeudi 20 mai 2010 de 10h à 12h et Jeudi 17 juin 2010 de 14h à 16h**

### ► Pôle emploi : Vers une organisation en « trois métiers » plutôt que des référents uniques.

L'activité « relation client » de Pôle emploi, autrement dit la prise en charge des demandeurs d'emplois par les agents, s'organise « autour de trois métiers », selon un « document de travail » qui précise l'évolution des métiers au sein de Pôle emploi envisagée par la direction. Il définit un métier général « conseil clientèle », « socle de base pour l'ensemble des agents de la filière », divisé ensuite en deux métiers, « l'intermédiation » (soit le placement des demandeurs d'emploi) et « la gestion des droits » (soit l'indemnisation). Ainsi, tout en prévoyant un socle commun de compétences,

cette approche s'éloigne de celle du « référent unique » en charge à la fois de l'accompagnement et de l'indemnisation de chaque chômeur, prévu initialement lors de la fusion ANPE-Assédic. À noter un autre métier de Pôle emploi, celui de l'orientation professionnelle « avec l'intégration des personnels de l'Afpa » depuis le 1er avril 2010.

### ► Le contrat unique d'insertion comprend plusieurs innovations :

la durée hebdomadaire de travail prévue, modulable entre 20 et 35 heures, permet de s'adapter aux différentes situations des salariés. Le contrat prévoit également des périodes d'immersion en entreprise au milieu d'un parcours d'insertion, en permettant au bénéficiaire de suspendre par exemple son contrat pour une période d'essai et de le reprendre si l'essai n'a pas été concluant. Le contrat d'insertion unique permet aussi à un salarié de compléter ses revenus en percevant le revenu de solidarité active (RSA). Enfin, les modalités de renouvellement de contrat sont assouplies pour certaines personnes présentant des difficultés particulières (personnes de plus de 50 ans, travailleurs handicapés) ou en cours de formation. Une souplesse supplémentaire sera accordée pour les personnes en situation de grande exclusion qui ne parviennent pas à accéder à un emploi durable, même après avoir bénéficié d'un contrat aidé. Certaines structures d'insertion par l'activité économique pourront, à titre expérimental, adapter les paramètres des contrats aidés en fonction du parcours des personnes, pour leur permettre à terme d'accéder durablement à l'emploi

## 16- 25 ans

### Permanences de la Mission Locale en Mars :



*Carlux : mardi 44 (matin) / Salignac : mercredi 05 (matin) / Domme : mercredi 05 (ap-midi) / Le Bugue : mercredi 12 (matin) / Saint Cyprien : lundi 10 (ap-midi) / Villefranche du Périgord : mercredi 19 (matin) / Belvès : lundi 03 (ap-midi)*  
Prendre rendez-vous au **05 53 31 56 00**

*Thenon : mercredi 05 (ap-midi) / Montignac : mardi 11 (matin) / Hautefort : mercredi 19 (ap-midi)*  
Prendre rendez-vous au **05 53 50 82 44**

le site de la Mission Locale : [www.mdepn.com/jeunes](http://www.mdepn.com/jeunes)



## 16- 25 ans suite

### Le RSA "jeune" applicable en septembre

Comme le prévoit la loi de finances pour 2010, le RSA va être étendu aux jeunes actifs de moins de 25 ans qui auront travaillé au moins 2 ans sur une période de 3 ans. Cette mesure annoncée par le 1<sup>er</sup> ministre François Fillon "devrait bénéficier à terme à environ 160.000 jeunes dont 120.000 en emploi".

### Les petites entreprises embauchent des jeunes.

Ce baromètre de conjoncture des TPE (Très petites entreprises), montre que la crise continue de peser fortement sur leur situation financière. Alors que les prévisions d'embauche sont revues à la baisse, la place des jeunes dans les TPE reste très importante ce qui est une bonne nouvelle.

>><http://www.fiducial.fr/index.aspx?>

### Suivez la réforme du lycée sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

Calendrier de mise en oeuvre, repères, questions-réponses, site dédié, espace pour les professionnels... pour tout savoir sur la réforme du lycée qui va se mettre en place dès septembre 2010 : >> [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

### La lutte contre le décrochage scolaire sera renforcée

En marge de la création du service civique, la loi complète le dispositif "anti-décrochage" scolaire mis en place par la loi Formation professionnelle de novembre 2009. Le jeune qui aura été signalé par son établissement scolaire devra bénéficier dans les trois mois d'un "entretien de réorientation" visant à lui proposer "des solutions de reprise d'études, d'entrée en formation, d'exercice d'une activité d'intérêt général ou d'accompagnement personnalisé vers l'emploi ou la création d'entreprise". Le jeune devra être accompagné de son représentant légal.

### Feu vert pour le service civique

La loi sera applicable au plus tard le 1er juillet 2010. Ce service civique s'adressera à des volontaires âgés de 16 à 25 ans qui pourront choisir d'effectuer une mission d'intérêt général durant 6 à 12 mois. Les volontaires bénéficieront d'une couverture sociale, de droits à la retraite, d'un accompagnement par un tuteur et d'une validation des acquis de l'expérience avec une attestation de fin de service. Une indemnisation mensuelle sera également versée aux jeunes. Les missions concernées devront posséder un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou un rapport avec la défense, la sécurité civile, la prévention, la promotion de la francophonie et de la langue française, la sensibilisation aux notions de citoyenneté française et européenne. Ce service pourra être accompli au sein d'un organisme de droit public (mairie, établissement public...) ou sans but lucratif (associations, fondations...) en France ou à l'étranger.

Pour en savoir plus [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr) ou renseignez-vous auprès de la Mission locale du Périgord Noir au 05.53.31.56.00

## Nos dernières offres en ligne....

Poste	Lieu de travail	Type de contrat	Réf à préciser
Vendeur H/F	Domme	CDD saisonnier 5 mois	3267
Secrétaire H/F	Sarlat	CDD 6 mois	3264
Electricien H/F	Marcillac	CDD 2 mois	3263
Serveur expérimenté H/F	Sarlat	CDI	3262
2 agents d'accueil en office de tourisme H/F	le Bugue et les Eyzies	CDD job d'été 2 mois	3255

## Bourse de l'emploi : comment ça marche ?

1 - **Si vous cherchez un emploi**, sachez que la Bourse de l'emploi est en affichage dans nos locaux, à Pôle emploi et dans les Points Relais . Elle est aussi en ligne sur le site [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com) et [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)  
 Vous pouvez visualiser toutes les offres de la plus récente à la plus ancienne ou faire une recherche par critères (localisation, domaine d'activité...)

2- **Employeurs**, vous cherchez à recruter ? Vous pouvez déposer votre offre en ligne sur le site [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com), vous serez ensuite recontacté(e) par une de nos conseillères.

[<<< retour au sommaire](#)

## Des candidats sélectionnés pour vous....

Profil	Compétences / expérience	Formations / Diplômes	Réf. à préciser
Polyvalent cherche job d'été	manutentionnaire, mise en rayon	BAC + 2 et BTS informatique de gestion	4613
Formateur	15 ans d'expérience comme formateur, accompagnement TH, approche menuiserie plomberie	BAC + 2	4585
Polyvalent cherche job d'été	plonge, service, garde d'enfants, employé viticole	BAC + 3	4612
ouvrière agricole	20ans d'expérience en élevage (volailles, canards, oies, veaux, ovins)	BEP	4139

1- **Employeurs** : une candidature a retenu votre attention ?  
 Accédez au détail des profils en créant votre espace et en saisissant votre offre sur le site [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com) (espace employeurs) ou contacter la bourse de l'emploi au 05 53 31 56 28

2- **Vous souhaitez que votre profil soit vu par les employeurs ?** : Saisissez-le en ligne sur le site [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com) (volet candidats) De plus vous serez informé(e) en temps réel des nouvelles offres d'emploi. Appuyez possible à la saisie de votre candidature à la Maison de l'emploi et les points relais. N'attendez plus !

# Collectivités locales ...

## □■ Clause sociale

Le site internet >> [www.socialement-responsable.org](http://www.socialement-responsable.org) met en relation les acheteurs publics souhaitant intégrer une clause sociale dans leurs appels d'offre avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) susceptibles d'y répondre...

>> Lire la suite... <http://www.chantierecole.org/>

## □■ Les collectivités se mobilisent pour l'emploi des handicapés

Afin d'atteindre l'obligation légale d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés, les collectivités mettent en oeuvre de véritables politiques d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi. C'est ce que confirme une étude du Centre national de la fonction publique territoriale (Cnftpt) menée auprès d'une dizaine de collectivités de tous types. Malgré leur volontarisme, les établissements territoriaux restent en dessous du seuil légal avec un taux d'embauche moyen de 4,6 % en 2008. Parmi les difficultés rencontrées : l'inadéquation entre le profil des candidats et les compétences recherchées ; les dispositifs d'embauche inadaptés ; l'absence d'organismes spécialisés dans la recherche de candidats pour la fonction publique.

>> <http://www.observatoire.cnftpt.fr/documents/>

## □■ Handicap et emploi public : des efforts à poursuivre



La Gazette des communes présente à travers ce dossier les principaux obstacles à lever pour faciliter l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. En période de restrictions budgétaires, il est devenu indispensable de pallier le déficit de formation, faciliter les recrutements, l'accueil et l'aménagement de postes et pri-

vilégier le maintien dans l'emploi.

Handicap et emploi public : encore des obstacles à lever, La Gazette des communes n° 10/2020, 8.3.10

## □■ Intéressement collectif pour fonctionnaires méritants

A l'instar des salariés du privé, les fonctionnaires pourront bientôt bénéficier d'un intéressement collectif. Eric Woerth a transmis aux syndicats une version finalisée d'un accord-cadre qui définit les grands principes de ce mécanisme pour les trois fonctions publiques. Pour les fonctions publiques : territoriale (FPT) et hospitalière (FPH), le gouvernement présentera des dispositions législatives permettant de mettre en oeuvre l'intéressement collectif dans ses deux versants, "dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales et de l'autonomie des établissements hospitaliers". Traduction : il s'agira d'une faculté et non d'une obligation. Des discussions s'engageront dès la signature de l'accord-cadre avec les employeurs de la FPT, de la FPH et les organisations syndicales représentatives.

>> lire le document

## □■ La lettre électronique des services de l'Etat en Dordogne

>> <http://www.dordogne.pref.gouv.fr/sections/>

>> A lire notamment page 4 : UN GUICHET UNIQUE PHOTOVOLTAÏQUE EN DORDOGNE.

D'ici 2020, la part des énergies renouvelables devra représenter 23% du bouquet énergétique de la France comme la loi de programmation de mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement le préconise.

# Création d'entreprise et autoentrepreneur...

## 1. Ma cyber Auto-Entreprise : le portail officiel du jeu sérieux à destination des auto-entrepreneurs.

Hervé Novelli a annoncé le lancement d'un « jeu pédagogique à destination des auto-entrepreneurs qui propose d'évoluer dans un environnement économique de plus en plus complexe, mais aussi un environnement concurrentiel plus riche » L'auto-entrepreneur peut comparer son score avec celui d'autres joueurs, et « prendre l'étoffe d'un vrai chef d'entreprise ». Baptisé Ma cyber Auto-Entreprise, ce « serious game » – ou jeux sérieux – en 3 dimensions permet aux porteurs de projets de tester leurs compétences ainsi que leurs connaissances sur le “savoir produire”, “savoir vendre” et “savoir gérer” avant de lancer concrètement leur auto-entreprise.



>> <http://www.macyberautoentreprise.pme.gouv.fr/>

## 2. Des auto-entrepreneurs radiés par l'Urssaf

**BON À SAVOIR...**

Le chiffre d'affaires est à proratiser en fonction de la date de création de l'activité. Par exemple, pour une activité de prestations de services commencée au 1<sup>er</sup> mars 2010, le montant maximum du chiffre d'affaires à ne pas dépasser est de  $(32100 \times 306)$  soit **26 911 euros**.

365

>> <http://autoentrepreneur.blog.lemonde.fr/>

## 3. Activités artisanales réglementées : attestation de qualification professionnelle à fournir lors de la déclaration de création de l'entreprise.

Désormais, les personnes (physiques ou morales) qui souhaitent exercer certaines activités artisanales soumises à des conditions de qualification professionnelle, doivent attester, dans la déclaration de création d'entreprise, de la qualification leur permettant d'exercer l'activité. L'attestation doit mentionner soit :

- l'intitulé du diplôme ou du titre dont la personne entend se prévaloir,
- l'expérience professionnelle acquise et suffisante, au regard de la réglementation, pour exercer l'activité,
- l'engagement de recruter un salarié qualifié professionnellement pour exercer le contrôle effectif et permanent de l'activité.

Cette obligation s'applique également aux auto-entrepreneurs.

>> <http://www.apce.com/pid6207/activites-artisanales->

Source : décret n°2010-249 du 11 mars 2010, Journal officiel du 12 mars 2010, p.4 869

## 4. Projet de loi relatif à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée

>> En savoir plus <http://www.apce.com/cid98675/>

## 5. Enseignant et auto-entrepreneur : c'est possible !

Entrepreneur dans l'âme, Julien Bousson, professeur de technologie au collège Henri Sellier de Suresnes, participe depuis longtemps à des actions visant à développer l'envie d'entreprendre chez ses élèves. Passionné d'art et de musique, il est devenu lui-même auto-entrepreneur en septembre dernier. Son activité est double : la vente en ligne d'oeuvres et objets décoratifs et l'événementiel musical.

>> Lire son interview <http://www.apce.com/cid100204/>

## 6. Centre de formalité des entreprises de Sarlat : extension de ses missions et nouvelles modalités de fonctionnement.

Un décret étend en France les missions dévolues aux centres de formalités des entreprises (CFE) en leur qualité de guichets uniques et définit en conséquence leurs nouvelles modalités de fonctionnement.

Désormais, les créateurs et repreneurs d'entreprises pourront, d'une part, s'informer auprès des CFE sur la réglementation à respecter pour accéder à l'exercice de leur activité et, d'autre part, y déposer physiquement, par envoi postal ou par voie électronique :

- non seulement, leur déclaration relative à la création, à la modification ou à la cessation d'activité, comme c'était le cas auparavant,

- mais également, pour 14 activités précisées par arrêté, les demandes d'autorisation, de carte professionnelle, d'inscription à un ordre, etc. nécessaires pour exercer.

Dans un premier temps, le dépôt de ces demandes ne pourra être effectué que sur support papier, et par voie électronique à partir du site internet [www.guichet-entreprises.fr](http://www.guichet-entreprises.fr) pour la seule activité de marchands de biens.

Progressivement, la liste des activités concernées sera étendue.

>> <http://www.apce.com/pid224/8-les-formalites-creation->

CFE - CCI - Place Marc Busson - 24200 SARLAT  
Marie-Claude Fournier : 05 53 31 73 70

Accueil Dominique Trézéguet : 05 53 31 73 73

## 7. Travailleurs indépendants.

Le secrétaire d'Etat chargé des PME, a annoncé dans une interview réalisée par le quotidien La Tribune le 16 avril qu'il souhaitait que les travailleurs indépendants déjà installés puissent bénéficier de la même simplification des procédures fiscales et sociales que les auto-entrepreneurs. 1,5 million d'indépendants, actuellement recensés en France, pourraient ainsi bénéficier de la forfaitisation des charges sociales et fiscales.



# Formation ...

## Droit individuel à la formation (DIF)

### ► Le DIF, un dispositif en « sous vitesse »

Le groupe Demos publie, à l'occasion des quatrièmes Trophées du DIF (Droit individuel à la formation) et de la professionnalisation, deux enquêtes sur les pratiques en matière de DIF. Les résultats révèlent notamment que le DIF progresse dans les secteurs privés et publics. Cependant, le dispositif n'a pas encore trouvé sa vitesse de croisière avec un taux majoritairement inférieur à 20 % de salariés utilisateurs. Droit individuel à la formation : quelle réalité pour les salariés ?

>> <http://trophees-dif.demos.fr/Enquetes/>

### ► Dépliant d'info sur le DIF pour les salariés :

>> <http://www.cariforef-mp.asso.fr/2010.pdf>

### ► Employeurs découvrez le DIF

>> <http://www.cariforef-mp.asso.fr>

### ► La formation professionnelle, outil anticrise négligé

"Former plutôt que licencier", le slogan fait l'unanimité selon cet article du Monde économie. Face à un taux de chômage amplifié par la crise, la formation semble être, aux niveaux national et régional, une priorité pour maintenir les salariés en activité, les adapter aux nouvelles technologies ou préparer leur reconversion. Dès 2008, le gouvernement a avancé cette carte et plusieurs Régions ont créé leur service régional de la formation professionnelle. Malgré ce volontarisme, la formation professionnelle a marqué le pas. Par souci d'économie, les entreprises ont tendance à raccourcir les durées de formation, qui deviennent de ce fait de moins en moins certifiantes et valorisables sur le marché du travail, au bénéfice de courtes sessions d'adaptation au poste de travail. Lire l'article sur le site du Monde

>> <http://www.lemonde.fr/economie/article/2010/03/01>



extrait « Les entreprises ont réduit leur budget formation, comme toujours en période de vaches maigres. L'observation sur le long terme montre que ces dépenses suivent toujours la courbe de croissance du PIB : la plupart des secteurs a un comportement pro-

cyclique dans ce domaine. Depuis 1971, date de l'introduction d'une obligation fiscale, on constate que la formation est un des premiers budgets sur lequel on rogne. Paradoxalement, les titulaires de contrat à durée indéterminée (CDI) et les salariés les plus diplômés, qui sont les principaux bénéficiaires de la formation professionnelle, le sont encore davantage en période de crise, qui frappe pourtant d'abord les moins formés et les précaires... justement parce que ces derniers sont les premières victimes des restrictions budgétaires. "Les entreprises évitent de former les salariés qui risquent de sortir de l'effectif. Former les salariés les moins qualifiés et statutairement les plus fragiles est souvent considéré, en période de crise, comme une perte nette pour l'entreprise. La crise accroît la probabilité que les emplois, même les plus stables, soient détruits, et dissuade donc les entreprises de s'engager dans des dépenses de formation."

## DEUX DISPOSITIFS A PROMOUVOIR

- Le contrat d'apprentissage : Créé en 1927, l'apprentissage est une filière de formation initiale en alternance (centres de formation des apprentis et entreprise). Réservé aux jeunes de 16 à 25 ans, il permet d'obtenir un diplôme. Le contrat, qui dure de un à trois ans, donne lieu à une rémunération comprise, selon les cas, entre 25 % et 78 % du smic.
- Le contrat de professionnalisation : Créé en 2004, ce dispositif en alternance vise à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle. Plutôt destiné à la formation continue, il concerne en fait beaucoup de jeunes, même s'il est ouvert aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans. Le contrat peut durer de six mois à deux ans et est rémunéré entre 55 % et 100 % du smic.

## @ lire sur le web :



### @ Enquêtes de conjoncture : vous avez le choix !

- **Enquête Dordogne** : réalisée par la Chambre Economique de la Dordogne, elle présente le bilan 09 et les tendances 10 des entreprises agricoles, artisanales, commerciales, industrielles et de service  
>> <http://www.dordogne.cci.fr/uploads/>
- **Aquitaine** : Enquête de la Banque de France en aquitaine bilan 2009/perspectives 2010 « Début 2010 les chefs d'entreprise formulent des prévisions incertaines et généralement prudentes, l'économie aquitaine étant rentrée dans une période de convalescence fragile »  
>> <http://www.banque-france.fr/fr/statistiques/>
- Plusieurs études sur la conjoncture et des statistiques de l'emploi sur le site aquitain de la Direccte (nouvelle appellation de la direction régionale du travail)  
>> [http://aquitaine.travail.gouv.fr/drtefp\\_ddtefp](http://aquitaine.travail.gouv.fr/drtefp_ddtefp)
- Une étude très précise sur les délocalisations en Aquitaine : vous en trouverez la synthèse avec ce lien  
>> <http://aquitaine.travail.gouv.fr/gallery/file/2754.pdf>  
et l'étude complète :  
>> <http://aquitaine.travail.gouv.fr/gallery/file/2755.pdf>
- L'insertion par l'activité économique, productrice de richesses. Sur ce sujet une publication de la Direccte aquitaine  
>> <http://aquitaine.travail.gouv.fr/gallery>

### @ Un portail internet dédié à la recherche partenariale public-privé

Le monde de la recherche et le monde des entreprises disposent d'un nouvel outil de travail collaboratif en ligne qui vise à faciliter la mise en relation des entreprises et des acteurs de la recherche publique en permettant, notamment, aux entreprises de proposer des appels à projets ouverts aux laboratoires publics (vingt appels à projets proposés par 10 entreprises sont déjà disponibles). Outre l'accès aux appels à projets, le moteur de la recherche partenariale offre plusieurs autres services qui permettront aux entreprises de :

- Trouver une cartographie de tous les acteurs de la recherche publique sur un thème donné ;
- S'informer sur les brevets et technologies issus de la recherche publique ;
- Recruter un docteur dans une discipline précise.

>> [www.lemoteurdelarecherche.fr](http://www.lemoteurdelarecherche.fr)

### @ Durée de conservation des documents administratifs :

Le portail "[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)" propose une fiche pratique résumant les durées de conservation des papiers.  
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/>

### @ Annuaire des structures d'accès au droit

>> [www.annuaire.justice.gouv.fr/](http://www.annuaire.justice.gouv.fr/)

### @ Le blog de la présidente du MEDEF

>> <http://www.laurence-parisot.com/>

### @ Un simulateur de taxe professionnelle pour les entreprises

>> <http://www.gouvernement.fr/>

## Partenaires à la une ..

### Les parrains pour la création d'entreprise



**4** "Parrains" ont été conventionnés par la Maison de l'emploi du Périgord Noir.

Ces chefs d'entreprises à la retraite proposent leurs conseils aux porteurs de projets.

Ils ne remplacent pas les structures d'accompagnement telle que j'Ose Dordogne ou les chambres consulaires, ils viennent en complément et permettent avant tout aux porteurs de projet de bénéficier d'un regard extérieur, d'une expérience et souvent même d'un réseau.

#### Le parcours professionnels des parrains :

(de gauche à droite sur la photo)

**M LINDSTROM** est un ancien conseiller de direction puis directeur marketing et commercial dans de grandes entreprises. Retraité, il donne des conférences à l'IUT de PERIGUEUX sur la qualité, la

R et D, la gestion de projets. **M VEAUX**, est un expert comptable retraité, **M BLANC** est diplômé de Sup de CO de Bordeaux, ancien responsable commercial et marketing, **M OBRE**, est un ancien directeur du Crédit Lyonnais.

Les parrains proposent aux créateurs de les accompagner gratuitement dans leur création, reprise ou autoentreprise jusqu'à la création.

Si vous souhaitez les rencontrer, prendre contact avec le Maison de l'emploi : 05 53 31 56 27, qui vous mettra en relation.

## Partenariat ...



La première journée d'information sur la création d'entreprise organisée par la Maison de l'emploi Sud Périgord le 25 mars dernier a été un franc succès.

80 porteurs de projets sont venus se renseigner à Lalinde.

C'est le résultat d'un échange d'expérience et un partenariat réussi entre la Maison de l'emploi Sud Périgord et la Maison de l'emploi Périgord Noir.

## Les chiffres à retenir...

**3.459** intentions de recrutement en Périgord Noir

Résultat d'une enquête réalisée par Pôle emploi sur l'anticipation en recrutement des employeurs (rappelons qu'il s'agit d'intention) :

Intentions de recrutement	Etablissements recruteurs (en %)	Nombre de projets de recrutement	- dont difficiles à recruter (en %)	- dont saisonniers (en %)
Périgord Noir (« Est Dordogne »)	24,1	3.459	46,2	72,8
Aquitaine (Moyenne Régionale)	21,7	104.596 (total Aquitaine)	42,0	45,5

Dans cette enquête réalisée en décembre dernier, les 10 métiers les plus recherchés en Périgord Noir seront tout au long de l'année 2010 :

- Serveurs de cafés, de restaurants et commis : 510 postes
- Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine : 314 postes
- Employés de l'hôtellerie : 276 postes
- Agents d'entretien de locaux (y compris ATSEM) : 174 postes
- Cuisiniers : 159 postes
- Employés de maison et personnels de ménage : 159 postes
- Sportifs et animateurs sportifs : 133 postes
- Professionnels de l'animation socioculturelle (animateurs et directeurs) : 129 postes
- Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires : 105 postes
- Vendeurs en produits alimentaires : 103 postes

>> [enquête sur les intentions de recrutement en Périgord Noir](#)

**150** participants aux Jobs d'été

L'opération Jobs d'été pilotée par la Mission Locale a enregistré la participation de 150 jeunes (moyenne d'âge de 19 ans) sur l'ensemble des Points Relais, Points Publics et Maisons de l'Emploi du Périgord noir (Villefranche du Périgord, Belvès, Carlux, Salignac, Sarlat, Terrasson, Montignac, Hautefort et Thenon...) le 20 avril. Près de 80 offres leur étaient proposées et ils ont eu accès aussi aux informations d'Infodroits sur la législation du travail. Il est possible de consulter les offres du Périgord noir sur : [www.mdepn.com](http://www.mdepn.com) ou alors hors zone sur : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) ; [www.info-jeune.net](http://www.info-jeune.net) ; [www.jobs-ete.com](http://www.jobs-ete.com) ; [www.jeunesse-sport.gouv.fr](http://www.jeunesse-sport.gouv.fr)



## C'est déjà demain...



Cénac

### ♣ Journées d'appui à la création / reprise d'entreprise à Cénac le jeudi 3 juin

matinée (dés 9h 30) d'information collective animée par J'ose Dordogne,

après-midi (14 h 30 - 17 h) : entretien individuels avec les professionnels de l'appui à la création d'entreprise (URSSAF, Assurances, Banques, associations de prêts d'honneur, RSI, Pôle emploi, Chambres consulaires...)

contacts : MDE Périgord Noir : 05 53 31 56 27

### ◆ Infodroits

Vous êtes invité(e) à participer à l'information collective sur la législation du travail saisonnier animées par Gaël ENGEL d'Infodroits à la MDE à SARLAT: Jeudi 20 mai 2010 de 10h à 12h et Jeudi 17 juin 2010 de 14h à 16h

### ♠ Enquête de conjoncture

La Maison de l'emploi (MDE) réalise actuellement une enquête de conjoncture avec l'appui de l'association interprofessionnelle du Sarladais. « Bilan 2009 et perspectives 2010 ». Le résultat sera communiqué début Mai et permettra – au même titre que l'observatoire interconsulaire de la Dordogne publié chaque semestre – de mesurer la santé de l'économie en Périgord Noir.

## c'était hier...

### Journée d'information sur la création d'entreprise

20 créateurs avec des projets aussi divers que la boulangerie, l'agence d'animation ou la sophrologie sont venus se renseigner à terrasson **vendredi 16 avril dernier**. Le matin Luc Barrière de l'association J'ose Dordogne a présenté les grande étapes de la création d'entreprise lors d'une réunion. L'après midi chacun à pu exposer son projet en toute confiance et confidentialité à un professionnel et bénéficier ainsi de conseils personnalisés.

Prochaine journée d'information : jeudi 3 juin à Cénac

>> [télécharger le dépliant](#)



### Journée jobs d'été : Mardi 20 Avril

Organisée par la mission locale du Périgord noir et avec le concours des points relais de la maison de l'emploi, près de 150 jeunes ont pu consulter les 80 offres disponibles dur le territoire en étant orienté et appuyé dans ses démarche (création de CV, lettre de motivation , information juridiques ..etc)



«en bref» lettre d'information mensuelle gratuite de la Maison de l'emploi du Périgord Noir informations collectées au 20/04/2010  
Conception et réalisation :  
Maison de l'emploi du Périgord Noir  
Contact : [francois.vidilles@mdepn.com](mailto:francois.vidilles@mdepn.com)

Cette lettre d'information est cofinancée par:



Council Général  
**Dordogne**

**SarLat**  
la canéda



<<< [retour au sommaire](#)